

# FICHE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES EN COLLECTE SÉLECTIVE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS

## LES JOURNÉES

## DE COLLECTE SÉLECTIVE



Le choix de journées pour la tenue de la collecte des matières recyclables peut avoir un impact considérable sur l'efficacité opérationnelle et financière d'un programme municipal de collecte sélective. Voici le fruit de la réflexion du comité d'experts sur ce sujet.

### APPROCHE RECOMMANDÉE PAR LE COMITÉ D'EXPERTS À L'ÉGARD DES JOURNÉES DE COLLECTE SÉLECTIVE



#### À FAIRE

- Équilibrer la collecte hebdomadaire sur quatre ou cinq jours et la collecte aux deux semaines sur huit à dix jours, si le nombre d'unités d'occupation à desservir le permet.
- Inclure une option au devis permettant à l'entrepreneur de proposer la ou les journées de son choix.



#### À ÉVITER

- Imposer une seule journée de collecte, sans options pour les soumissionnaires.



#### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Plus grande ouverture aux plus petits soumissionnaires.
- Plus grand nombre de soumissionnaires.
- Réduction potentielle des coûts de collecte par porte.

### LE COMITÉ D'EXPERTS SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le comité d'experts sur la collecte sélective regroupe des gestionnaires de matières résiduelles provenant des organismes municipaux ainsi que des représentants d'entreprises du secteur. Mis sur pied par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) dans le cadre de son Chantier des meilleures pratiques pour une collecte sélective performante, ce comité formule des recommandations sur les meilleures pratiques de collecte sélective à l'intention des municipalités du Québec.



LE CHANTIER  
DES MEILLEURES  
PRATIQUES  
Pour une collecte  
sélective performante

Une initiative de  
**eeq**  
Éco Entreprises Québec

## RÉPARTIR LA COLLECTE HEBDOMADAIRE SUR 4 OU 5 JOURS

Pour assurer la rentabilité de ses opérations, un entrepreneur de collecte fera en sorte que ses camions, des pièces d'équipement valant plus de 250 000 \$, roulent quatre ou cinq jours par semaine. Chaque journée où cet investissement « dort » au garage représente une perte nette pour l'entrepreneur.

En répartissant sa collecte sur quatre ou cinq jours, un organisme municipal réduit le nombre de camions et le nombre de chauffeurs nécessaires pour desservir son territoire. Il diminue également le risque pour l'entrepreneur de ne pas être capable d'occuper ses camions pour les autres journées de la semaine; l'entrepreneur aura tendance à majorer le prix de son offre pour prendre en considération ce risque. Cette approche favorise donc une diminution des coûts et une augmentation du nombre de soumissions présentées, notamment de la part de plus petits entrepreneurs.

Un camion de collecte contient en moyenne 5,5 tonnes de matières recyclables par voyage et effectue généralement deux voyages par jour. Cela signifie qu'un seul camion peut collecter entre 44 et 55 tonnes en une semaine de quatre ou cinq jours<sup>1</sup>. Ce tonnage correspond à la quantité générée par une municipalité de 11 500 à 14 500 portes pour la collecte sélective<sup>2</sup>.

Dans l'exemple ci-dessous, une municipalité de 12 000 portes et de 27 000 habitants est desservie le mardi, et ce, à chaque semaine. Ce faisant, elle force l'entrepreneur à mobiliser quatre camions pour assurer la desserte, chaque camion effectuant deux sorties dans la journée. En répartissant la collecte sur quatre jours, la municipalité pourrait être entièrement desservie avec un seul camion.

Les plus petites municipalités qui ne peuvent répartir leur collecte sur au moins quatre jours doivent tout de même essayer de répartir la collecte sur plus d'une journée si le nombre d'unités d'occupation à desservir le permet. Elles peuvent s'informer auprès des autres municipalités de leur région pour connaître les journées moins achalandées et choisir ces dernières. Dans tous les cas, ces municipalités devraient offrir aux soumissionnaires l'option de proposer leurs propres journées de collecte.

<sup>1</sup> Le même principe s'applique pour une répartition sur 8 à 10 jours dans le cas d'une collecte aux deux semaines.

<sup>2</sup> Basé sur une génération de 200 kg/porte/an.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AVANT-MIDI		#1  #2  #3  #4 			
APRÈS-MIDI		#1  #2  #3  #4 			

46 tonnes le mardi (4 camions)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AVANT-MIDI		#1 	#1 	#1 	#1 
APRÈS-MIDI		#1 	#1 	#1 	#1 

Environ 12 tonnes par jour (1 camion pour la semaine)

### LA COLLECTE LE VENDREDI ? POURQUOI PAS !

Plusieurs organismes municipaux n'effectuent pas de collecte le vendredi, notamment parce que les bureaux administratifs des municipalités sont souvent fermés en après-midi.

Offrir la collecte le vendredi peut permettre de réaliser des économies dues à la plus grande disponibilité des camions des collecteurs.



## OPTIMISER LA FLOTTE DES CAMIONS : CE QU'EN DISENT LES COLLECTEURS

« Nous sommes toujours prêts à aiguïser notre crayon dans le cadre d'un appel d'offres, mais ultimement, il va falloir trouver un moyen d'amortir le coût d'achat des camions. À nos yeux, les municipalités ont tout à gagner d'offrir aux collecteurs la plus grande flexibilité possible. Ce sont elles qui bénéficieront des économies réalisées. »

— Jean Delisle, directeur Collecte sélective  
Environnement routier NRJ



## FLEXIBILITÉ SOUS FORME D'OPTIONS

Malgré les efforts de l'entrepreneur pour maximiser l'utilisation de ses camions, il se peut que certaines de ses journées soient moins occupées. Un organisme municipal peut tirer profit de cette disponibilité en demandant en option aux soumissionnaires de proposer leurs propres journées de collecte. L'appel d'offres serait configuré de la façon suivante :

**Scénario de base :** Collecte répartie sur quatre ou cinq jours.

**Option :** Jours de collecte au choix de l'entrepreneur.

Ainsi, un collecteur pourrait déposer une offre avantageuse en suggérant de collecter l'ensemble de la municipalité le mercredi, journée où aucun de ses camions n'est occupé. Il faudra cependant s'assurer que le centre de tri puisse faire face à l'augmentation de l'achalandage pour cette journée.

À noter cependant que si l'offre du soumissionnaire est retenue pour une collecte en une seule journée, il sera essentiel lors de l'appel d'offres suivant de ne pas exiger de conserver cette journée de collecte, mais d'équilibrer la collecte sur plusieurs journées comme scénario de base.

## LA QUESTION DES ÉLUS

« Pourquoi devrait-on changer la journée de collecte? Les citoyens seront mécontents du changement... »

En utilisant l'approche par option, la décision de changer les journées de collecte est remise entre les mains des élus. Ces derniers sauront déterminer si les économies associées à une modification du calendrier de collecte sont suffisantes pour faire un tel changement.

## LES MODIFICATIONS MINEURES

L'ajout d'une clause autorisant des modifications mineures des secteurs à desservir sur approbation de l'organisme municipal n'amène pas les mêmes avantages, car la modification des secteurs se fait obligatoirement après l'octroi du contrat. L'entrepreneur préparera donc son offre en s'attendant au pire!

## DES RÉSULTATS PROBANTS

« En offrant aux entrepreneurs une option quant à la journée de collecte, la MRC a obtenu une économie de 5,5 % sur son contrat, ce qui représente environ 300 000 \$ annuellement. »

— Léo Fradette, responsable des dossiers relatifs à la  
gestion des matières résiduelles  
MRC Vallée-du-Richelieu



## SÉPARATION DES SECTEURS

Lors d'un passage de la collecte sur une seule journée à une collecte sur plusieurs jours, il est essentiel de découper le territoire de l'organisme municipal de façon équilibrée et simple.

La notion d'équilibre du territoire vise à s'assurer que la charge de travail entre les jours de collecte est régulière pour éviter qu'une journée nécessite quatre camions et que la suivante n'en requière seulement un. Le gestionnaire municipal peut évaluer l'équilibre de son territoire notamment avec le nombre d'unités d'occupation et le tonnage prévu par jour de collecte. Une municipalité peut également équilibrer la charge de travail en intégrant différentes voies de collecte. Par exemple, alterner chaque semaine la collecte des déchets et la collecte sélective peut permettre ainsi d'utiliser les camions 52 semaines par année (26 collectes annuelles par voie de collecte). Dans cette situation, l'organisme municipal maximisera l'optimisation si les contenants de collecte sont compatibles pour les deux voies (p. ex. : bacs roulants pour les ordures et la collecte sélective), faisant ainsi en sorte que les mêmes camions puissent être utilisés.

Traditionnellement, certaines municipalités divisent leur territoire en fonction des artères principales, des quartiers, etc. Un grand nombre de MRC segmentent leur territoire par municipalité. Ce type de segmentation, basé sur des éléments géographiques ou administratifs déjà connus de tous, simplifie la communication aux citoyens. Les municipalités chercheront donc à concilier l'équilibrage théorique des territoires de collecte avec les frontières géographiques ou administratives naturelles.

Dans tous les cas, la segmentation doit être expliquée clairement au devis, avec des statistiques sur le nombre d'unités d'occupations et le tonnage prévu pour chacun des secteurs. Cette information permettra à l'entrepreneur de bien estimer la charge de travail spécifique à chacune des journées de collecte.

## LES RISQUES ET LES CONSÉQUENCES

### D'UNE APPROCHE NON OPTIMALE

#### Moins de soumissionnaires

Certains collecteurs préféreront ne pas présenter d'offre de service pour un contrat qui mobilise plusieurs camions une seule journée de la semaine, mais les laisse au garage le reste de la semaine.

#### Une prime au risque

Les soumissionnaires incluront possiblement une prime pour le risque de ne pas pouvoir placer leurs camions le reste de la semaine. Rappelons qu'un camion de collecte à chargement latéral vaut 250 000 \$ et plus...

#### Un frein aux petits joueurs

Les plus petits joueurs de l'industrie n'ont peut-être pas la marge de manœuvre nécessaire pour mobiliser un nombre significatif d'employés et de camions une seule journée de la semaine.

## INFORMER LES CITOYENS

Publication dans le journal local, lettres personnalisées, accroches-bacs, agents de sensibilisation sur le terrain... les méthodes ne manquent pas pour informer le citoyen de la nouvelle journée de collecte. Cette étape est essentielle, car un citoyen ignorant que la journée de collecte a changé risque d'être fort mécontent! Il importe donc d'avoir une réflexion avant le changement sur les outils de communication et les messages qui seront utilisés pour joindre les citoyens. Il est également pertinent de les informer des raisons du changement de jours de collecte... et des économies en découlant pour la municipalité, le cas échéant.

Puisque cette gestion du changement exige un effort, il est recommandé de le rentabiliser en faisant des contrats de longue durée, idéalement de cinq ans, pour minimiser la fréquence des changements.



## LIMITATIONS

ÉEQ produit une série de fiches identifiant les meilleures pratiques de la collecte sélective, notamment en ce qui concerne les appels d'offres. Mettre en œuvre les recommandations identifiées dans cette fiche augmente la probabilité de recevoir un plus grand nombre d'offres de service et de meilleurs prix. De multiples autres facteurs influencent ces éléments, tels que le nombre

d'entrepreneurs locaux, la dynamique régionale de renouvellement de contrat (multiples appels d'offres simultanés) ou encore la période de publication de l'appel d'offres. Pour ces raisons, nul ne peut garantir que l'application de ces recommandations aboutisse systématiquement à un plus grand nombre d'offres ou encore à de meilleurs prix.

## REMERCIEMENTS

ÉEQ tient à remercier les membres du comité d'experts sur la collecte sélective municipale pour leur contribution à l'identification des meilleures pratiques rapportées dans cette fiche.

**Joël Badertscher**  
MRC des Pays-d'en-Haut

**Katlyn Dubé**  
MRC Roussillon

**Catherine Lorient**  
Ville de Gatineau

**Cyrille Nottoli**  
Derichebourg Canada  
Environnement

**Marie-Caroline Bourg**  
EnviroRcube

**Gaétan Hudon**  
MRC de Montcalm

**Sylvain Massicotte**  
Association des organismes  
municipaux de gestion des  
matières résiduelles

**Philippe Vaillancourt**  
Ville de Laval

**Stephan Bugay**  
Ville de Québec

**Alain Leduc**  
Ville de Montréal

**Pauline Nazaret\***  
MRC du Granit

**Luc Morneau**  
RECYC-QUÉBEC  
(observateur)

**Jean Delisle**  
Environnement  
routier NRJ

**Dominique Léger\***  
Communauté métropolitaine  
de Montréal

\* jusqu'à été 2017

Vous souhaitez en savoir plus ou discuter avec l'une de nos personnes-ressources? N'hésitez pas à communiquer avec nous : [chantier@eeq.ca](mailto:chantier@eeq.ca)

